



RÉGIE DE QUARTIERS

DIAGONALES

Charte d'Engagements pour l'Inclusion, la Diversité et l'Égalité – 2025

Notre Engagement pour l'Égalité et le Respect

La Régie de Quartiers DIAGONALES s'engage fermement à promouvoir un environnement de travail inclusif et respectueux des différences. Nous affirmons que toutes les personnes, quelle que soit leur identité ou situation, ont droit à un traitement équitable, respectueux et non-discriminatoire. Cet engagement s'applique à toutes nos interactions avec nos salarié-e-s, nos bénéficiaires, nos partenaires et l'ensemble des habitant-e-s.

Nos principes d'action

1. **Promouvoir l'Égalité des chances**

Nous garantissons que toutes les décisions concernant l'emploi, la formation, la promotion, les conditions de travail et toutes les autres formes d'activités professionnelles sont prises sans distinction de genre, d'âge, d'origine ethnique, de handicap, de religion, d'orientation sexuelle ou de toute autre caractéristique protégée par la loi.

2. **Prévenir et lutter contre les discriminations**

Nous interdisons toute forme de discrimination directe ou indirecte, de harcèlement ou de comportement inapproprié. Nous veillerons à ce que toute situation de ce type soit traitée avec la plus grande attention et que des mesures correctives soient mises en œuvre rapidement.

3. **Favoriser la diversité**

La diversité est une richesse pour notre organisation et nous nous engageons à valoriser cette pluralité. Nous cherchons à créer un cadre de travail où chaque personne peut s'épanouir et où les talents de chacun-e sont reconnus et respectés.

4. **Sensibiliser et former**

Nous nous engageons à permettre à nos salarié-e-s d'accéder à des formations sur les thématiques suivantes : la non-discrimination, l'Égalité Femmes-Hommes, la prévention du harcèlement et l'inclusion des personnes en situation de handicap. Tou-te-s sont encouragé-e-s à participer activement à la création d'un environnement de travail et d'accueil bienveillant, inclusif, équitable et respectueux pour chacun-e.

5. **Permettre l'accessibilité et l'inclusion durable**

Nous adaptons nos pratiques et nos infrastructures pour garantir l'accessibilité à nos locaux et à nos services pour les personnes en situation de handicap. Nous accompagnons également nos salarié-e-s, tout comme les habitant-e-s concerné-e-s par une situation de handicap, afin de favoriser le maintien dans l'emploi ou d'envisager, si nécessaire, une reconversion professionnelle adaptée. Cet accompagnement vise à garantir l'Égalité d'accès aux parcours professionnels et à renforcer l'inclusion dans la durée.



RÉGIE DE QUARTIERS

DIAGONALES

Référent-e-s et engagement structuré

Fin 2024, la Régie de Quartiers DIAGONALES a renforcé son engagement en nommant six Référent-e-s. Leur mission est d'accompagner une dynamique globale d'inclusion et de diversité au sein de la structure, tout en veillant à la mise en place d'un plan d'actions 2025-2027 visant à des conditions de travail et d'accompagnement toujours plus équitables, respectueuses et adaptées aux besoins de chacun-e.

Cette démarche s'appuie sur des initiatives concrètes issues de la collaboration de la Direction et de la Gouvernance de l'association avec les Référent-e-s suivant-e-s :

- 2 Référent-e-s Non-Discrimination
- 2 Référent-e-s Égalité Femmes-Hommes
- 1 Référent-e Harcèlement
- 1 Référent-e Handicap

Leur mandat est fixé à **trois ans**. Ces référent-e-s constituent des points d'appui identifiés, à l'écoute des salarié-e-s et impliqué-e-s dans l'animation de la politique inclusive de la Régie.

La **liste nominative de ces Référent-e-s** est disponible dans un **document annexe** envoyé à l'ensemble des salarié-e-s et affiché dans nos lieux de travail et d'accueil.

Grâce à cette structuration, la Régie s'engage dans un **processus actif d'auto-évaluation**, d'évolution continue et de **montée en compétences** sur ces enjeux, tant pour ses équipes que pour les publics accompagnés. Cette dynamique traduit notre volonté de rendre visible et opérationnel notre engagement.

Engagement

En signant cette charte, nous affirmons notre volonté de respecter et de faire respecter ces principes dans l'ensemble de nos actions.

À La Rochelle, le 18 juin 2025.

Jean-Paul BUTON,
Président

Vincent ENARD,
Directeur Général